



Bruxelles, le 17 février 2021

CM 1699/21

LIMITE

UK  
PROCED

## COMMUNICATION

### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: ulla.bartsch@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8158

---

Objet: Décision du Conseil sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne la date à laquelle l'application provisoire en vertu de l'accord de commerce et de coopération doit prendre fin

– Lancement d'une procédure écrite

---

Le Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie) ayant décidé le 17 février 2021 de recourir à la procédure écrite, les délégations sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter la décision citée en objet, dont le texte figure dans le document ST6080/21.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **jeudi 18 février 2021 à 16 heures**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: [secretariat.wpuk@consilium.europa.eu](mailto:secretariat.wpuk@consilium.europa.eu).